COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Paris, le 24 novembre 2026

CONGRES DES MAIRES ET DES PRESIDENTS D'INTERCOMMUNALITE 2026

La Banque Postale et l'AMF présentent : Une prospective à l'horizon 2032 sur les finances du bloc communal et « Territoires et Finances »

À l'occasion du 108e Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité, la direction des études et de la recherche de La Banque Postale et l'AMF présentent **une prospective sur les finances du bloc communal à l'horizon 2032.**

Fondée sur **2 scénarios, cette prospective vise à analyser la soutenabilité des finances des communes et de leurs groupements à fiscalité propre, en tenant compte des mesures inscrites dans le projet de loi de finances pour 2027.**

Scénario 1 dit « tendanciel » : une trajectoire qui semble tenable jusqu'au prochain mandat

Ce premier scénario, qui sert de référentiel, est construit à partir d'un prolongement des tendances passées ainsi qu'en s'appuyant sur des indicateurs macroéconomiques, comme le PIB, l'inflation ou encore les mesures déjà actées comme la hausse des cotisations retraites, le relèvement du minimum de traitement ou la minoration de la compensation des bases industrielles.

L'épargne brute enregistre dans ce scénario une croissance quasi continue portée par une revalorisation des bases fiscales et une TVA dynamiques en 2027. Cet autofinancement permettrait de soutenir des investissements cumulés (en volume) supérieurs au mandat précédent (mais néanmoins inférieurs aux besoins identifiés notamment pour le climat). Le recours à l'emprunt serait en moyenne de 15 milliards d'euros par an, soit un niveau comparable à celui de ces dernières années.

Au global, ce scénario semble soutenable pour le bloc communal, avec un encours de dette de l'ordre de 4,4 % du PIB en 2032 et un délai de désendettement (nombre d'années d'épargne brute nécessaire pour rembourser la dette) qui resterait sous les 6 ans. Le besoin de financement atteindrait 0,21 point de PIB en 2032, niveau proche du bas historique de 2025.

Scénario 2 dit « PLF » : une trajectoire impactée par les mesures (provisoires) du projet de loi de finances pour 2027…

Ce scénario ajoute au scénario « tendanciel » les mesures inscrites dans le PLF 2027 concernant les collectivités locales[1]. Il en résulte une épargne brute qui baisse de plus de 5 % en 2027 puis stagne sur la période, un recours à l'emprunt qui atteint son plus haut niveau à 23 milliards d'euros en 2033 pour couvrir un besoin de financement nettement dégradé (0,34 point de PIB en 2032, soit 12,2 milliards d'euros).

…qui pourrait nécessiter des ajustements ?

Cette trajectoire appelle la réalisation d'un certain nombre d'ajustements pour rendre soutenable les finances publiques sur la période étudiée. Une partie pourrait être trouvée dans des gains sur la masse salariale liés à l'IA mais des choix devront nécessairement être faits sur les stratégies fiscales à mener au sein des ensembles intercommunaux et sur les investissements à réaliser. **L'effet de levier négatif du PLF sur l'autofinancement et donc, sur le niveau des investissements, ne doit pas être négligé : réaliser les investissements indispensables aux transitions inévitables sans accroître la dette grise sur le patrimoine représente une gageure inédite.**

Territoires et Finances : principaux ratios financiers 2025

Panorama des principaux ratios financiers 2025 des communes par taille démographique et appartenance intercommunale

Pour la treizième année, le Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité est l'occasion de la parution de Territoires et Finances. En plus des principaux ratios sur les dépenses, recettes, dette et trésorerie des communes et de leurs intercommunalités en 2025, cette édition porte une **attention spécifique à la contribution des collectivités du bloc communal au redressement des comptes publics**. Sont ainsi analysés les effets du DILICO, de la minoration de la DCRTP, des FDPTP[2] et du gel des fractions de TVA sur les niveaux d'épargne nette. Pour chaque strate de communes, un tableau recense le nombre de communes concernées par les différentes mesures, leur contribution totale et la contribution moyenne en euros par habitant.

L'étude complète est disponible au téléchargement.

À propos de l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité
Créée en 1907, reconnue d'utilité publique dès 1933, l'histoire de l'AMF se confond avec la défense des libertés locales. L'AMF s'implique pour que les maires et les présidents d'intercommunalité disposent des moyens juridiques et financiers suffisants pour assurer leurs missions. Sa légitimité, et donc sa force, c'est plus de 34 000 adhérents (maires et présidents d'EPCI), et un réseau de 103 associations départementales de maires. L'AMF assure deux grandes missions : être une force de proposition et de représentation auprès des pouvoirs publics ; et assurer une fonction de conseil, d'information permanente et d'aide à la décision à ses adhérents.

À propos de La Banque Postale

1 CPEB (contribution progressive à l'effort budgétaire), écrêtement de la TVA, remboursement du DILICO (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales) sur 5 ans, baisse du taux de remboursement du FCTVA, baisse des crédits du fonds chaleur et suppression des recettes des quotas carbone pour les AOM.

2 DCRTP : dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle
FDPTP : fonds départementaux de péréquation de la TP

La Banque Postale forme, avec ses filiales dont CNP Assurances, un grand groupe international de bancassurance, classé 12ème de la zone euro par la taille du bilan. Son modèle d'affaires diversifié lui permet d'accompagner en France près de 18 millions de clients particuliers, entreprises, institutionnels et acteurs du secteur public local. Filiale du groupe La Poste, La Banque Postale est une banque de proximité, présente sur tout le territoire avec plus de 17 000 points de contact dont près de 6 500 bureaux de poste. Premier financeur des collectivités locales et des hôpitaux publics depuis 2015, La Banque Postale joue un rôle essentiel dans le développement économique des territoires. Portée par son plan de transformation, elle ambitionne de bâtir un leader européen de la bancassurance au service de tous ses clients, et d'affirmer son rôle pionnier dans la finance citoyenne. Elle propose une gamme complète et omnicanale de services de bancassurance, structurée autour de ses trois marques : La Banque Postale, sa banque des particuliers, Louvre Banque Privée, sa banque patrimoniale et CNP Assurances, sa filiale d'assurance de biens et de personnes. La Banque Postale accélère également sa stratégie de diversification et développe ses métiers d'expertise, notamment dans la gestion d'actifs, l'assurance, le crédit à la consommation et la banque des entreprises et du développement local. Forte de son identité citoyenne, La Banque Postale œuvre pour une transition juste en intégrant au cœur de sa gouvernance des objectifs en matière d'impact environnemental et social. La stratégie climat de La Banque Postale, entreprise à mission depuis mars 2022, est alignée avec l'accord de Paris. Elle figure aux 1ers rangs des agences de notation extra-financière.

Contacts presse :

AMF
Marie-Hélène Galin
06 80 18 61 66
marie-helene.galin@amf.asso.fr

La Banque Postale
Stéphanie Noel
06 38 27 32 91
stephanie.noel@laposte.fr